



15ème législature

Question N° : 16115	De Mme George Pau-Langevin (Socialistes et apparentés - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Diminution préoccupante du nombre de gynécologues médicaux	Analyse > Diminution préoccupante du nombre de gynécologues médicaux.
Question publiée au JO le : 22/01/2019 Réponse publiée au JO le : 25/06/2019 page : 5904		

Texte de la question

Mme George Pau-Langevin alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la diminution préoccupante du nombre de gynécologues médicaux en poste sur l'ensemble du territoire et dans les grandes villes en particulier. Depuis de longues années, les associations et singulièrement le Comité de défense de la gynécologie médicale se mobilisent contre les conséquences néfastes de la suppression en 1986 de la spécialité « gynécologie médicale ». Certes, suite à des nombreuses pétitions et manifestations, des postes ont été réouverts, à hauteur de 41 postes en 2013, 68 en 2015 et 82 pour 2018, mais en nombre insuffisants pour répondre aux besoins. La situation est d'autant plus grave aujourd'hui que 62% des gynécologues médicaux en exercice ont atteint 60 ans ou plus et qu'il est difficile de les remplacer en raison du nombre insuffisant de jeunes formés et du peu de reconnaissance accordée à ce diplôme. La création annoncée d'assistants médicaux ou les nouvelles compétences allouées aux sages-femmes ne semblent pas suffisantes pour pallier cette désertification. Elle lui demande ce qu'elle compte faire pour assurer la qualité du suivi médical que les Françaises, et surtout les plus jeunes d'entre elles, sont en droit d'espérer.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.